



SICS BOUCAU-TARNOS
Section Judo-Jujitsu
Place Manolo Perez
64340 BOUCAU
Tél. : 06 98 20 65 09
sicsbtjudo@sfr.fr
www.dojoboucautarnos.com

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Section judo de la SICS BOUCAU-TARNOS saison 2021 / 2022.

Début de l'Assemblée Générale : 14h15, le quorum n'étant pas atteint, une seconde Assemblée Générale est convoquée et débute à 14 h 30.

Les présents : Madame CORRIHONS représentant la mairie de Tarnos. Monsieur DOS SANTOS représentant la mairie de Boucau. Monsieur DUPRET président de la SICSBT Omnisports, Monsieur ARIAS secrétaire général de la SICSBT Omnisports. Le bureau de la section Judo Jujitsu et les adhérents de club.

Tout ce qui sera dit et décidé ce jour ne pourra être appliqué dans sa totalité que si les conditions sanitaires le permettent durant la saison 2022-2023.

Rapport Moral du Président :

Depuis septembre 2021, nous avons validé 160 adhésions, ce qui après deux ans d'activités perturbées par le COVID est une très bonne reprise.

Le partenariat avec le collège Henri Barbusse ne pourra malheureusement pas se poursuivre faute de financement d'un professeur de judo en horaire de journée, le département qui s'était engagé à étudier la situation n'a pas donné de suite favorable faute de budget. Les résultats étaient pourtant là, avec un champion Départemental et Régional finaliste du championnat de France catégorie cadet, un autre finaliste au championnat de France cadet et 5 benjamins et benjamines qui sont montés sur les podiums du Département allant jusqu'aux phases finales du championnat régionale de Nouvelle-Aquitaine.

Sont également remis en cause les démarches pour amener les enfants des classes de CM1 et CM2 des écoles de Boucau et Tarnos au Dojo, car sans argent, pas de professeur en journée !!! Et ce, malgré l'aménagement d'horaires de formation à notre discipline sportive qui comme chacun peut le savoir, englobe en plus de l'activité sportive, l'apprentissage d'un code moral, de connaissance en nutrition et du savoir vivre ensemble, ce qui en ces temps de développement de la sédentarisation des jeunes ne pourrai qu'être bénéfique.

Pour rappel le coût financier d'un professeur pour 36 semaines de formations pour la période allant de septembre à juin, se serait établi à 8640 euros à répartir à part égale entre la mairie et le Département, soit 4320 euros par administration ce qui est le même montant qui était appliqué il y a cinq ans pour les activités sportives périscolaire.

En préambule du rapport de notre trésorier, je précise que le prix de la licence fédérale évoluera, tout comme le tarif appliqué aux adhérents pour assumer les charges supplémentaires que chacun connaît, soit 170 euros pour les mineurs et 180 euros par les adultes, quelques soient le nombre de cours suivis en Judo et Jujitsu et toujours avec une remise selon le nombre d'adhésion au sein d'une famille.

S'il y a augmentation, il y a restriction : pour économiser notre budget, même si la subvention attribuée par les mairies de Boucau et Tarnos et redistribuée par la SICSBT Omnisports reste toujours équivalente, avec des « coups de pouce » de la SICSBT, que nous remercions encore, j'ai proposé au bureau directeur de la section de diminuer le nombre de remises (licences et cotisations club), limitant au bureau directeur : Trésorier, Secrétaire Général, Président (seul obligatoire), Présidente d'honneur et aux encadrants (DEJEPS, CFEB, Assistants Clubs) avec leurs ayant droits (enfants uniquement), de conserver le bénéfice de la prise en compte de l'adhésion. Tous les autres devront s'acquitter de la part qui est dû au club, les non pratiquants ne paieront pas de cotisation puisque inutile.

De plus, pour optimiser le budget, une rigueur supplémentaire sera appliquée sur les frais de déplacements et d'engagements en compétitions, postes qui budgétairement sont les plus consommateurs de frais. Application stricto sensu du règlement intérieur, qui précise que chaque engagement en compétition fera l'objet d'une demande préalable et d'une acceptation avant engagement. **Seules les personnes inscrites aux compétitions ou aux stages de formations** (CFEB, Assistant Club...) avec l'encadrement strictement nécessaire, pourront être pris en compte pour les remboursements de frais de déplacement et de formations.

Les compétiteurs au-delà de la catégorie Senior devront participer aux frais inévitables aux compétitions, en amenant des financements externes tel que des « partenaires » et à compléter à leur initiative pour équilibrer le coût, afin de diminuer les frais financiers du club sur les déplacements nationaux. Ces compétiteurs et adhérents du club, ne sont pas exclus du financement des compétitions mais devront participer au-delà du temps qu'ils consacrent aux encadrements de cours et des progressions de tous les adhérents, élément moteur de la dynamique du club.

Pour les compétitions internationales, les qualifiés représentant la SICS Boucau Tarnos seront soumis à la demande de prise en compte de tout ou parti des frais par la SICSBT Omnisports, cela évitera les demandes de « coups de pouce » qui doivent rester exceptionnelles.

Les cotisants les plus jeunes, moins consommateurs de frais de déplacements, ne peuvent pas assumer au travers de leurs cotisations les charges conséquentes de déplacements auxquels naturellement ils ne participent pas.

L'emploi du temps sera appliqué avec une articulation identique (jours/horaires) que cette saison, un cours sera rajouté catégorie baby-judo les mercredis de 17h30 à 18h15.

Point important : comme l'an passé, dès la reprise de septembre 2022, le Dojo ne sera ouvert aux adhérents que cinq minutes avant le début du cours. Les responsables des mineurs devront les déposer physiquement à l'accueil du club, afin de **s'assurer que le cours est maintenu**. En effet les enseignants étant des bénévoles, un problème lié à leur emploi ou à la circulation routière peut survenir (retard ou autre). Les mineurs restent donc sous la responsabilité de leur responsable tant que le cours ne débute pas.

Côté animations de la section, nous avons été obligés de renoncer à notre traditionnelle fête de Noël tout en distribuant des pochettes cadeaux et friandises à tous les enfants sur les cours de décembre et janvier.

Pour la troisième année, il a fallu renoncer au tournoi annuel François HERRERO, qui devait se dérouler le dimanche 03 avril 2022 au gymnase Léo Lagrange de Tarnos, les conditions d'applications du Passe Sanitaire avec un contrôle renforcé des « vaccinés », pour une petite équipe de bénévoles ne permettait pas

au moment des choix au mois de décembre 2021 de décider son maintien. Un évènement de cette importance avec toutes les contraintes qu'il engendre ne pouvait être décidé sur une hypothétique levée des contraintes, dont pour rappel il n'était pas question en décembre 2021.

Le prochain tournoi est d'ores et déjà programmé pour le dimanche 02 avril 2023, mais uniquement si la mairie de Tarnos nous accorde ce créneau, malgré l'affluence des demandes des associations culturelles et sportives de Tarnos qui sollicite cette salle et qui sont devenues prioritaires.

La structure du bâtiment nécessite un ravalement de façade déjà sollicité depuis quatre ans, mais il est aujourd'hui, à la vue des entrées d'eau structurelle sur le mur côté Ouest, d'effectuer des travaux d'étanchéité et de peinture, le remplacement des joins de ventaux ainsi que le remplacement des moteurs vieux de vingt ans, restants régulièrement bloqués en position ouverte ou fermé. Merci à l'adjoint au sport et à l'équipe municipale de suivre le dossier.

Rapport validé à l'unanimité.

Rapport Financier :

Ce fut une année une nouvelle fois compliquée à gérer, conséquence de la crise COVID.

Face à la baisse du nombre des licences, même si elle est moins conséquente que l'an passé, et des impayés de plus en plus récurrents, nous avons encore diminué nos dépenses sauf sur l'engagement en compétitions dont le Président a déjà parlé.

Seuls les frais indispensables à la tenue des cours ont été versés comme les indemnités de nos encadrants (déplacements, formations) ainsi que les charges de structure (abonnement internet, frais bancaire, cotisations fédérales, ligue et comité de judo des Pyrénées-Atlantiques).

Comme l'a précisé le Président dans son rapport moral, des économies supplémentaires sont à faire, et si l'augmentation des cotisations est nécessaire, la contre partie obligatoire est de restreindre les dépenses au plus juste sur les frais et sur toutes indemnités.

La rigueur est valable pour tous et toutes.

La cotisation à la SICSBT a été effectuée à hauteur de 1858 euros (8€ par mineur et 17€ par adulte), 6278 euros prélevés par la fédération de judo à laquelle il faut rajouter la cotisation de la ligue aquitaine et du Comité 64 à hauteur de 228 euros. Nos frais de fonctionnement (abonnement internet, téléphone, achat de matériels, frais bancaires, assurances...) sont de 3352 euros.

Bilan de la saison, recette : 33370 €, dépenses : 34409 € soit un déficit de 1039 euros.

Le budget 2022/2023 est établi en tenant compte de nombre de contraintes budgétaires, nous espérons que la crise sanitaire n'affectera pas plus notre sport et notre club malgré des annonces de retour de la pandémie.

Tous les documents comptables sont consultables sur demande auprès du trésorier.

Rapport validé à l'unanimité.

Le Président intervient une dernière fois pour effectuer un rappel et demander une modification du bureau :

Le 17 juin 2023 se déroulera la fête de fin de saison du club mais également l'Assemblée Générale de la section, qui sera électorale pour l'ensemble du bureau directeur, un nouveau trésorier ainsi qu'un nouveau secrétaire général devront être désignés ou reconduits dans leur fonction. Puis se réuniront avec l'ensemble du bureau pour élire le Président de la section. Il est donc temps de commencer à réfléchir sur les différents volontariats et sur la cooptation de nouveaux bénévoles pour intégrer et prendre des responsabilités au sein

de notre association.

De plus j'ai reçu ce jour la démission de monsieur Michel VANZO, secrétaire général, pour motif d'éloignement familiale, en effet sa fille Faustine, également assistante club, va poursuivre ses études dans l'Est de la France.

Sur volontariat, je propose donc au bureau que Marie-Hélène QUETEY soit désignée pour effectuer cette tâche au sein de l'association.

Marie-Hélène QUETEY est cooptée jusqu'à l'élection constitutive du nouveau bureau en juin 2023.

Monsieur Michel ARIAS, intervient pour remercier l'ensemble du club pour la bonne tenue de la section judo jujitsu et souligner que la SICSBT Omnisports, et plus particulièrement sa trésorière (madame Catherine TAPIE), allait après remise des bilans financiers des sections, étudier une gratification pour les sections développant le sport et la culture auprès des enfants.

Le Président remercie toutes les personnes présentes et les invite dans un premier temps à une remise de décorations ministérielle à deux des encadrants de la section : madame Caroline ARCURIE et monsieur Rémi DISCHERT, tous deux décorés de la médaille de la jeunesse, des sports et de la vie associative échelon Bronze, puis à partager un rafraîchissement.

Fin de l'Assemblée Générale : 15 h 00.

Le procès-verbal de la réunion est dressé et signé par le Président de la section, il sera consultable à l'affichage dans le hall du Dojo et sur le site internet de la section.

A Boucau, le 09 juillet 2022

Jean-Claude SABATIER
Président de la section Judo Jujitsu
de la SICSBT Boucau Tarnos

